



C(Extr.)/19/1

ORIGINAL : anglais

DATE : 15 janvier 2002

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES
GENÈVE

CONSEIL

Dix-neuvième session extraordinaire
Genève, 19 avril 2002

PROJET D'ORDRE DU JOUR

établi par le Bureau de l'Union

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Examen de la conformité de la législation ou du projet de législation de tout État et de toute organisation ayant déposé une demande selon l'article 34.3) de l'Acte de 1991 de la Convention UPOV
4. Rapport du Président sur les travaux de la soixante-troisième session du Comité consultatif; adoption, le cas échéant, des recommandations élaborées par ce comité
5. Adoption du document intitulé "Les notions d'obtenteur et de variété notoirement connue" (document C(Extr.)/19/2)
6. Adoption de l'"Introduction générale révisée à l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité et au développement des descriptions harmonisées des obtentions végétales" (document C(Extr.)/19/3)

La session se tiendra au siège de l'UPOV, 34, chemin des Colombettes, à Genève, le vendredi 19 avril 2002, et s'ouvrira à 14 h 30.

7. Adoption d'un document rendant compte des décisions adoptées au cours de la session
8. Clôture de la session

[Fin du document]